

DOSSIER DE PRESSE

Aide à Domicile 71

DOSSIER DE PRESSE

Un peu d'histoire

De l'Aide aux Mères en 1917 à l'Aide à Domicile 71 en 2014...

L'idée d'aide à domicile date de la fin du XIX^{ème} siècle, idée des petites sœurs de l'Assomption. En 1917, Madame Henriette Viollet (1872-1960) fonde l'association des surintendantes d'usine pour veiller au bien-être de salariées des usines d'armement, elle fondera en 1920 l'Association Aide aux Mères de Familles à Paris « qui a pour but de seconder les mères de familles courageuses qui assument la tâche d'élever une nombreuse famille en leur procurant l'aide effective de femmes dévouées, faisant avec elles ou à leur place, si leur santé les en empêche, toutes les besognes que comporte un ménage et le soin des enfants ».

La profession de travailleuse familiale est née, le premier diplôme, certificat de travailleuse familiale délivré après 8 mois d'étude (*terrain et école ménagère*) est créé en 1949. C'est le deuxième diplôme de travail social après celui d'Assistante de Service Social.

L'évolution du nom

Création de « l'Association Aide aux Mères ».

En 1920

Paris

En 1928

Le Creusot

En 1934

Gueugnon

En 1944

Chalon-sur-Saône

En 1945

Autun - Mâcon - Montceau-les-Mines

En 1954

Digoin

Ces associations interviennent auprès des familles en zone urbaine dans le département de Saône et Loire.

Depuis 1945 et exclusivement, ces associations sont financées par la Caisse d'Allocations Familiales jusque dans les années 1970 où les premiers financements par les conseils généraux apparaissent dans le cadre des missions de protection maternelle et infantile puis dans le cadre des missions de protection de l'enfance.

En 1970 les associations se regroupent et forment « Le Groupement Départemental des Services de Travailleuses Familiales ».

Dans les années 70, les financeurs demandent à ces associations de se regrouper afin de n'avoir qu'un seul interlocuteur : Le « **GROUPEMENT DEPARTEMENTAL DES SERVICES DE TRAVAILLEUSES FAMILIALES** » voit le jour, déclaration au journal officiel du 27/12/1970, but : « représentation des services de travailleuses familiales auprès des pouvoirs publics ». Il ne fonctionne qu'avec des bénévoles et les fonds ne transitent pas par lui, les associations en sont les destinataires. Il n'y a pas de local dédié.

En 1987, de nouvelles professionnelles intervenant auprès des familles, les aides à domicile, rejoignent le groupement. Celui-ci changera de nom et deviendra le Groupement des Services d'Aide à domicile et aux Familles.

La mission principale du groupement est de regrouper les facturations mensuelles des associations puis de les transmettre aux financeurs et de regrouper également les budgets prévisionnels et les comptes de résultats et de les compacter pour obtenir un tarif départemental. Chaque association fonctionne en totale autonomie.

Les associations sont sollicitées pour diversifier leurs activités et s'orienter vers des interventions personnes âgées dans le cadre de l'APA (Allocation Personnalisée à l'Autonomie), diversification qui sera effective en 2003.

En 2006, le groupement devient le Groupement d'Épartemental d'Aide et Intervention à Domicile, GE Aid 71.

GE Aid 71, Groupement Départemental d'Aide et d'Intervention à Domicile, a connu ces dernières années une évolution importante qui s'inscrit dans une démarche de modernisation au sens large du terme, à la demande du Conseil Général et de la Caisse d'Allocations Familiales de Saône et Loire, financeurs principaux des différents interventions réalisées auprès des familles, des personnes âgées et des personnes handicapées.

A la demande des mêmes financeurs de statut associatif, loi 1901 créée dans les années 1980, il est devenu un GCSMS, Groupement de Coopération Sociale et Médico Sociale, selon les articles L.312-7 et R.312-194-25 du code de l'action sociale et des familles, en 2011 GE Aid 71 est maintenant un regroupement de 9 associations d'aide à domicile qui lui ont délégué tout (membres actifs) ou partie (membres associés) de leurs fonctions administratives, comptables et de gestion.

En 2014, GE Aid 71 devient « Aide à Domicile 71 »

Aujourd'hui en 2014 les associations membres entendent franchir un nouveau pas dans l'histoire de leurs relations mutuelles.

Les associations désirent recréer les conditions d'une dynamique collective de développement par la définition et l'appropriation d'un projet commun autour d'une harmonisation qui se manifeste par un nouveau nom **Aide à Domicile 71** et une charte graphique qui se décline à partir d'une signature « **plus qu'un service** » qui affiche les caractéristiques du groupement et en livre son identité.

Un nouveau nom : Aide à Domicile 71

Un nouveau nom très explicite correspondant à la description des métiers TISF et Aides à Domicile 71 a donné naissance à un logotype décliné dans une charte graphique sur l'ensemble des supports de communication.

Un logotype chargé de valeurs

Des paumes de mains de différentes tailles représentant à la fois les membres de **la famille, des enfants aux personnes âgées** et les mains **aidantes** des aides à domicile.

Les mains ouvertes et en mouvement symbolise **la paix, l'entente entre les générations, l'apaisement social**.

Dessinées d'un unique trait pour représenter **le lien social**, les mains de couleurs vives symbolisent **la vitalité, l'engagement, la positive attitude** d'Aide à Domicile 71.



Une signature : Plus qu'un service

La signature « **Plus qu'un service** » qui souligne le logotype a pour ambition de sensibiliser sur l'aide à la personne qui va bien au-delà d'une intervention à domicile en prenant en compte des services permettant de préserver l'autonomie et d'éviter la rupture de liens sociaux.

La signature « **Plus qu'un service** » affirme l'identité et l'engagement d'Aide à Domicile 71

- **Une charte qualité : agréée qualité et autorisé par le Conseil Général.**
- **Une relation de proximité bienveillante et à l'écoute.**
- **La formation professionnelle continue et des ateliers de réflexion sur la pratique.**
- **Le droit à l'expérimentation et à l'innovation.**
- **Des bénévoles garants de l'éthique proches des usagers et des salariés, qui s'engagent personnellement et réellement.**
- **Le cœur de métier qui nous rassemble : l'aide à la famille tout au long de la vie.**
- **Des réponses aux situations de détresse.**
- **Construction des projets éducatifs.**
- **La recherche de réponses aux situations de détresse et de fragilité.**
- **Le soutien permanent des familles tant physiquement que moralement.**
- **L'accompagnement de la fonction parentale au domicile et à l'extérieur du domicile.**
- **Des prestations de services à domicile, mais aussi des sorties et des activités.**
- **La construction de projets éducatifs adaptés à la mise en œuvre et à la reconstruction du lien social.**
- **L'accès aux mêmes prestations et activités, avec des tarifs adaptés aux ressources des bénéficiaires quelle que soit la situation matérielle.**
- **La recherche de l'équilibre économique en affichant une réelle transparence de nos modes d'intervention et de gestion.**
- **Aider nos associations adhérentes à progresser et à se développer pour apporter un service de qualité aux familles de Saône et Loire, quel que soit leur lieu de résidence.**

Quelques chiffres

1 585 familles aidées

135 400 heures d'interventions sur une année

dont **37 000** pour le maintien à domicile des personnes âgées et personnes handicapées

130 salariés

Plus de **40** bénévoles

200 000 kms parcourus sur une année soit 5 fois le tour du monde!

> Contact presse

Elisabeth Pauchet

15 Bd Henri Paul Schneider

71200 LE CREUSOT

Tél. : 03 58 11 80 20

Fax : 03 85 55 53 35

www.aideadomicile71.fr